

PROCES VERBAL des DELIBERATIONS du Conseil d'Administration du PLAB le vendredi 19 juin 2009

Le Conseil d'Administration du PLAB s'est réuni le 19 juin 2009 au centre AFPIA de Liffol-le-Grand sur convocation de Monsieur Bruno VERNIN, Président du PLAB.

Etaient présents

Monsieur Collinet (Sièges Collinet - administrateur), Monsieur Vidon Gerlier (Création Vidon Gerlier - administrateur), Monsieur Hameau (représentant le CODIFAB – administrateur), Monsieur Hance (maire de Liffol le Grand), Madame Claudot (mairie de Neufchâteau - administrateur), Monsieur Vernin (Président du PLAB), Madame Daudier de Cassini (Sovec), Madame Leduc (commissaire aux comptes), Monsieur Martin (A2M diffusion - administrateur), Monsieur Hildenbrand (Délégué Régional de l'UNIFA - Directeur Général du PLAB), Madame Perroud (assistante administrative du PLAB)

Etaient excusés

Monsieur Franqueville (Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine -administrateur), Monsieur Masseret (Président du Conseil Régional de Lorraine - administrateur), Monsieur Leroy (Recteur de l'académie de Nancy-Metz), Monsieur Merlin (Sièges Delaroux - administrateur), Monsieur Boucher (Conseil Général de la Moselle), Monsieur Mayer (Président d'honneur du PLAB - administrateur), Madame Conry (Sièges et Salons - administrateur), Monsieur Gervais (MSS - administrateur), Monsieur Arnault (AFPIA Est-Nord), Monsieur Coignus (représentant la CRCIL), Monsieur Roitel Pierre (UFSML).

Etaient absents

Monsieur Lemas (Préfet de Lorraine - administrateur), Monsieur Degemard (Conseil Général de la Moselle), Monsieur Brunner (Conseil Général de la Meurthe et Moselle), Monsieur Quinot (Sièges d'Art Français – administrateur), Monsieur Roitel Dominique (Style et Confort - administrateur), Monsieur Zercher (Chambre Régionale des Métiers), Monsieur Ruhland (Conseil Général de la Meuse), Monsieur Lacroix (La Maison des Styles – administrateur), Monsieur Bessler (Conseil Régional de Lorraine).

11 personnes sont présentes dont 6 ont un droit de vote, 4 ont donné leur pouvoir à Bruno Vernin sur un total de 22 personnes ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis, le Conseil d'administration peut se tenir.

Bruno Vernin, président du PLAB, ouvre la séance à 16 heures 45.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 juin 2008

Le compte rendu du conseil d'administration du 19 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

2. Révision du barème annuel de cotisation d'adhésion

Monsieur Hildenbrand rappelle que le montant des cotisations n'a pas été modifié depuis 2002 alors même que le coût de la vie a progressé de plus de 13% durant la même période selon l'INSEE.

Pour 2010, une demande d'augmentation est faite au Conseil d'Administration.

La proposition est la suivante : les cotisations seront différentes pour les adhérents « ameublement » et pour les adhérents « décoration » pour marquer l'implication sectorielle de la profession de l'ameublement.

Pour les adhérents du secteur de l'ameublement les montants restent inchangés. Le Conseil d'Administration décide de conserver le montant hors taxes des cotisations actuelles à savoir de 130,00 €, 240,00 €, 500,00 € et 700,00 €,

Pour les adhérents de la « décoration » un supplément de 10 % sera appliqué à ce barème. Le Conseil d'Administration accepte la proposition et le montant hors taxes des cotisations sera de 143,00 €, 264,00 €, 550,00 € et 770,00 €.

La révision du barème annuel de cotisation d'adhésion est adoptée à l'unanimité.

3. Validation des membres « hors ameublement »

Les nouveaux statuts du PLAB donne pouvoir au Conseil d'Administration pour valider les adhésions des entreprises « hors ameublement ».

La liste suivante a été présentée pour décision :

- **A2M**
Négoce agencement/monteur-concepteur, est adhérent depuis 2001 au PLAB, est intéressé par la mise en réseau des adhérents
⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*
- **COMPOIR DU KINKILIBA**
Fabrique des produits de bien être et senteurs, est adhérent depuis 2005 au PLAB, est intéressé par les salons et la communication
⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*
- **FAIENCERIES ET LUMINAIRES DE SAINT MIHIEL**
Fabrique des luminaires et objets de décoration en céramique, est adhérent depuis 2005 au PLAB, est intéressé par les salons, la communication et l'accompagnement stratégique
⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*
- **FAIENCERIES ET EMAUX DE LONGWY**
Fabricant d'objet de décoration en émaux, est adhérent depuis 2006 au PLAB, est intéressé par les salons, la communication et l'accompagnement stratégique
⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*
- **KARERA DISTRIBUTION (groupe ILM AGENCEMENT)**

Distributeur de composants pour l'agencement, est adhérent depuis 2009, est intéressé par le travail en réseau avec un groupe d'agenceurs
⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*

- **LECAS RAPHAEL**

Distributeur de cuisines d'importations, est adhérent depuis 2009, est intéressé par les foires

⇒ *Décision : Adopté sous réserve de justifier sa position de fabricant.
A revoir l'année prochaine*

- **LES PATINES DES CHAUMIERES**

Distributeur de meubles, est adhérent depuis 2007, est intéressé par les foires

⇒ *Décision : adopté sous réserve de justifier d'un partenariat réel avec ses fabricants lorrains et haut-marnais en les valorisant sur ses expositions. A revoir l'année prochaine*

- **LOLA COQUELICOT**

Fabricant de produits de décoration pour enfants, est adhérent au PLAB depuis 2005, est intéressé par les salons et la communication

⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*

- **ORY FLOWER'S CUP**

Fabricant de produits en osier et en rotin, est adhérent au PLAB depuis 2001, est intéressé par les salons

⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*

- **JOUETS PETITCOLLIN**

Fabricant de poupées, est adhérent au PLAB depuis 2005, est intéressé par les salons et la communication

⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*

- **POIRSON CREATION**

Fabricant de luminaires, est adhérent depuis 2008, est intéressé par les salons, l'accompagnement stratégique et la mise en réseau des adhérents

⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*

- **SOVECLAIR**

Fabricant de luminaires et solutions d'éclairages pour l'ameublement, est adhérent au PLAB depuis 2008, est intéressé par les salons, la communication et la mise en réseau des adhérents

⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*

- **STYLE DECORATION**

Distributeur de mobilier ayant une petite activité de restauration de meubles, est adhérent au PLAB depuis 2004, est intéressé par la veille (produit, marché, tendance...)

⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*

- **EURO SALON**

Distributeur de mobilier ayant une petite activité de restauration de sièges, est adhérent au PLAB depuis 2001, est intéressé par les foires

⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*

- **FAIENCERIE DE NIDERVILLER**

Fabricant de produits d'art de la table, est adhérent au PLAB depuis 2005, est intéressé par les salons
⇒ *Décision : adopté à l'unanimité*

4. Définition de la liste des membres partenaires

Les nouveaux statuts du PLAB donne pouvoir au Conseil d'Administration pour définir la liste de la nouvelle catégorie, à savoir « membre partenaire ».

La liste suivante a été présentée pour décision :

- **GIPEBLOR**
Interprofession de la filière bois en Lorraine, est partenaire du PLAB sur le projet REGIOWOOD
- **POLE FIBRES GRAND EST**
Pôle de compétitivité national
- **INFFOLOR**
Ouvre sur les Métiers d'Arts et anime l'association lorraine « Terre de Luxe »
- **CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**
Chambre consulaire régionale de l'Industrie
- **CHAMBRE REGIONALE DES METIERS**
Chambre consulaire régionale de l'artisanat
- **CRITT BOIS**
Centre technique, est prestataire occasionnel du PLAB sur des actions collectives

La liste est adoptée à l'unanimité.

Le montant hors taxes annuel et unique de la cotisation a été fixé à 400 euros.

Le premier appel à cotisation pour cette nouvelle catégorie se fera à partir de 2010.

5. Questions diverses

Aucune question.

Pour conclure, Monsieur Hildenbrand informe les administrateurs que les adhérents 2009 sont actuellement au nombre de 82.

Monsieur Collinet précise que le PLAB est une association qui aujourd'hui « ne laisse aucune mauvaise appréciation » auprès de la profession et qui fait son travail correctement et consciencieusement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président Vernin a levé la séance à 17 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président,

Le Secrétaire,

Bruno VERNIN

Didier HILDENBRAND